

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	FlixBus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	FlixBus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	92 Hauts de Seine

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés 	
<p>Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Cour de la Gare, 21000 Dijon 47.323534 ; 5.0279</p>
<p>Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Gare Routière, 71100 Chalon-sur-Saône 46.780992 4.844335</p>

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : PJ 1 Itinéraire Dijon - Chalon sur Saône
Temps de parcours (en heures et minutes)	1 heure et 10 minutes
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : PJ 2 Fréquence Dijon - Chalon sur Saône

Pièce jointe n°1

Itinéraire Dijon – Chalon sur Saône



Pièce jointe n°2

Fréquence Dijon – Chalon sur Saône

22 passages hebdomadaires

Jour/Itineraire	Départs Dijon vers Chalon sur Saône		Départs de Chalon sur Saône vers Dijon	
Lundi	06 : 30	16 : 00	14 :20	22 :00
Mardi	10:00		18:30	
Mercredi	10:00		18:30	
Jeudi	06 : 30	16 : 00	14 :20	22 :00
Vendredi	06 : 30	16 : 00	14 :20	22 :00
Samedi	09:25		18:30	
Dimanche et jours fériés	07 : 30	17:00	15 :20	22:55
Offre par trajet	53 places		53 places	